

Vivre à
ROCBARON



**MAGAZINE
D'INFORMATIONS
COMMUNALES**

AOÛT 2020

**NOUVEAU MANDAT
2020-2026**

Tous vos élus et leurs missions

DOSSIER

Un nouveau statut pour l'élu local

ÉCONOMIE

Le marché local des producteurs
prend place

INTERCOMMUNALITÉS

Le Conseil Communautaire de
l'Agglomération de Provence Verte installé

Nouveau mandat, nouvelle formule !



EDITORIAL



Maire de Rocbaron depuis 1995, j'ai été réélu pour présider aux destinées de la commune pour un nouveau mandat de six ans de 2020 à 2026. La confiance que vous me témoignez m'honore et j'en serai digne.

Je remercie les Rocbaronnaises et les Rocbaronnais qui ont porté leur suffrage sur notre candidature mais je n'oublie pas que je reste le Maire de chacun d'entre vous.

Une nouvelle équipe siège à mes côtés, avec un savant dosage d'élus habitués à la gestion communale et d'autres qui ont déjà prouvé en quelques semaines combien ils étaient impliqués et actifs dans la collectivité. Plusieurs conseillers municipaux ont reçu délégation dans de nombreux sujets pour mener à bien le projet que nous portons. Tous auront à cœur de promouvoir des groupes de travail dans lequel les élus de l'opposition pourront également apporter leur concours.

À nouvelle mandature, nouvelle dynamique et communication différente : Votre bulletin municipal opte pour une nouvelle formule plus claire, tout en conservant sa ligne éditoriale : des dossiers, de la pédagogie et une mise en valeur des acteurs de la commune.

Un regard particulier sera porté à l'action de nos intercommunalités qui, au fil des mois, va prendre une part croissante dans notre vie quotidienne. Nous prenons en compte l'expression plurielle. Celle-ci se traduit dans une tribune d'expression libre de chaque groupe élu au conseil municipal.

À la suite à la crise sanitaire du Covid 19, l'information a pris un rythme bien différent sur les réseaux sociaux. En quelque mois, la page Facebook de la commune est devenue un support complémentaire de cette édition papier relayant souvent l'actualité en temps réel.

Nous vous souhaitons une bonne découverte de cette nouvelle édition et espérons qu'elle saura vous convenir.

Jean-Claude FELIX

ETAT CIVIL



Cécile LAYOLO
2^{ème} Adjointe déléguée
à l'état-civil

Après une période très compliquée liée à la crise sanitaire, les mariages ont pu enfin être célébrés à nouveau dans des conditions plus favorables.

Cécile LAYOLO, 2^{ème} adjointe, a officié pour la première fois le 4 juillet, aux côtés du Maire dans le cadre de sa délégation à l'état-civil. ●



Le 4 juillet 2020,
Jennifer et Julien VELLA



Le 4 juillet 2020,
Charline et Bertrand SCHNEIDER

■ Pour toute demande de carte d'identité et de passeport s'adresser à la Mairie de Garéoult uniquement sur rendez-vous au 04 94 04 94 72. ●

■ Pour toute demande de carte grise s'adresser à un professionnel de l'automobile habilité dont l'adresse est disponible sur le site internet www.ants.interieur.gouv.fr ●

EN BREF

Retrouvez les informations de la vie communale



ACTUALITÉ

En raison de la crise sanitaire et d'une réorganisation, **le pôle urbanisme reçoit désormais uniquement sur rendez-vous (Contact 04 94 72 84 63 / Courriel : urbanisme@mairie-rocbaron.fr).**

Tout projet de travaux doit faire l'objet d'une prise de renseignements (faisabilité, procédure) auprès du pôle urbanisme et le cas échéant d'une demande d'autorisation. Depuis quelques mois, nous constatons que :

○ Certains résidents entreprennent des travaux sans avoir déposé de dossiers auprès du pôle Urbanisme.

○ Les dossiers de demande d'autorisation déposés sont incomplets et/ou imprécis. Les imprimés de demande et notamment le volet fiscal ne sont pas complétés.

Il n'est pas de notre mission de pallier ces manquements. Nous vous demandons donc d'apporter un soin particulier à l'établissement de vos demandes. ●

Pendant tout l'été, les services techniques sont à pied d'oeuvre.

Le programme est assez chargé pour les agents des pôles bâtiments, voirie et environnement. Ils profitent pour mettre à niveau les équipements en préparation de la rentrée, entretenir les chemins, débroussailler et participer à l'organisation des festivités. ●



Le Bureau d'Information Jeunesse associé à la médiathèque pour promouvoir de jeunes talents. Les oeuvres sont exposées à la médiathèque aux horaires d'ouverture pendant tout l'été. Renseignements **04 94 72 84 79.** ●

L'ALSH passe un bel été appliqué et citoyen entre activités manuelles de réfection de l'Agorespace à la Bergerie ou l'initiation à la prévention des incendies sous l'égide du CCFF, sans oublier bien sûr les animations traditionnelles de loisirs (cinéma, contes, vidéos...) et en respectant les conditions sanitaires. ●



Le Bureau d'Information Jeunesse obtient son label.

La reconnaissance de la structure au service des 12-25 ans est la preuve que le travail réalisé et les projets montés par sa dynamique

responsable **Christel REINHARD RIBOU**, trouvent un bon écho auprès des instances partenaires.

N'hésitez pas à appeler le BIJ au **04 94 72 84 66.**

Consulter le compte Instagram @bij83136. ●



Un tracteur neuf pour les services techniques.

Le modèle choisi permet d'adapter divers supports et d'assurer des interventions pour les espaces verts ou les travaux publics. Il complète la flotte communale pour assurer une autonomie du travail en régie. ●



Le pôle social nous informe du réseau PRO FAMILLE, programme d'information et de formation pour les familles de patients souffrant de schizophrénie ou troubles apparentés. Il permet de comprendre comment faire avec un malade dont certains symptômes sont difficiles à gérer ou d'apprendre à réduire les conséquences du stress généré.

Contact **Nathalie NICOLAS. 04 94 40 21 21**
Poste 2942 Courriel : profamille-varest@chi-fsr.fr

Jean-Pierre ROYER prend une retraite méritée.

L'émotion était palpable à l'occasion de l'amicale cérémonie de départ de l'instituteur. Entouré par ses collègues, de parents d'élèves, des responsables du pôle et d'élus communaux, il a reçu des mains du Maire, la médaille de la ville et comme le veut la tradition l'ouvrage retraçant l'histoire de la commune.

Pendant 34 ans, il a formé plusieurs générations de Rocbaronnais qui lui sont reconnaissants de cette belle transmission. Bonne retraite ! ●



LE CONSEIL MUNICIPAL

MANDAT 2020 - 2026



Jean-Claude FELIX ●
Maire



Jean-Luc LAUMAILLER
1^{er} adjoint,
délégué aux finances



Cécile LAYOLO ●
2^{ème} adjointe, déléguée
à la jeunesse et aux affaires scolaires



Gilles AGARD
3^{ème} adjoint,
délégué à l'environnement



Laëtitia ZUBER
4^{ème} adjointe, déléguée à la culture
au patrimoine et aux associations



Michel PERRAUD
5^{ème} adjoint, délégué aux travaux



Andrée SACCOMANNI
6^{ème} adjointe, déléguée
aux affaires sociales et seniors



Julien COTAN
7^{ème} adjoint, délégué à l'urbanisme,
et à la police de l'urbanisme



Virginie PIOLI
8^{ème} adjointe,
déléguée aux festivités et foires

CONSEILLERS MUNICIPAUX



Michel ROUDEN
délégué
aux études et projets



Frédéric M'BATI
délégué à la sécurité et aux
marchés hebdomadaires



Boris AYASSE
délégué aux grands projets



Sandra IANNETTI
déléguée à la démocratie
participative et relations
avec les usagers



Josselin BERTELLE
délégué aux affaires
juridiques et au personnel



Marie-Chantal ROBERT



Isabelle FILOMENO



Christophe GENIEYS



Isabelle MOUTON



Véronique BRIDON



Virginie BARTOLI



Olivier ROSNOBLET



Christelle LECART

Conseillers communautaires
signalés par ●

Photographies RC Studio Rocbaron
(sauf groupe Rocbaron avec vous)

Groupe d'opposition Le Bon Sens pour Rocbaron



Jessica HOËT



Jacques SILVESTRE



Corinne BERTANI



Isabelle ROL

Groupe d'opposition Rocbaron avec vous



Dominique QUINCHON



Sophie AMICE



Robert ALBERGUCCI

Photographies DR

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les délégations des adjoints et des conseillers municipaux

Le Conseil municipal est un organe de contrôle de l'exécutif. Traditionnellement, les missions s'équilibrent entre le Maire et les conseillers municipaux, ceux-ci lui confiant la délégation générale d'exercer un grand nombre de missions (définies par le CGCT). En retour, le Maire a la possibilité de déléguer ses fonctions et sa signature dans de nombreux domaines. Voici celles-ci et leurs titulaires.

ADJOINTS

Jean-Luc LAUMAILLER, 1^{er} adjoint, est délégué pour assurer les missions en matière de **finances communales et budget**, gestion des finances communales dans la limite de l'inscription des crédits budgétaires et du code de la commande publique, élaboration et gestion des budgets communaux, impôts et taxes, redevances, assurances, recettes, mandatement des factures (...) et toutes autres décisions relatives aux finances communales et au budget.

Cécile LAYOLO, 2^{ème} adjointe est déléguée aux **affaires scolaires et l'enfance-jeunesse**, aux questions et projets relevant du domaine scolaire public et aux relations avec les enseignants, les parents d'élèves et prendre toute décision s'y rapportant. Elle apporte une aide à la décision pour la réalisation des travaux scolaires et la gestion du restaurant scolaire. Elle représente la commune aux conseils d'écoles et collège, auprès des partenaires. Elle assure la gestion et le développement des infrastructures existantes, le développement et la gestion des activités extrascolaires pour les 3 à 17 ans (centre aéré, animations jeunes et adolescents, ALSH) et le pilotage du Bureau Information Jeunesse (BIJ) et du Conseil Municipal de Jeunes. Elle oriente l'organisation et la gestion des services jeunesse et scolaires.

Elle est en délégation des prises de décision relative à la politique du **service état-civil** et relative à la **conservation des archives communales**.

Gilles AGARD, 3^{ème} adjoint est délégué à la **Sécurité civile, à l'environnement et à l'agriculture**. Il assurera notamment les missions de protection de l'environnement communal, de mise en place de bornes électriques de rechargement des véhicules, de prévention contre l'incendie, la surveillance des forêts. Il est chargé de l'élaboration, du suivi et de la mise à jour du DICRIM et du PCS. Il est en charge de la valorisation, de la conservation des terres agricoles en coordination avec les agriculteurs et de la création et de la gestion de jardins partagés communaux.

Laëtitia ZUBER, 4^{ème} adjointe est déléguée à la **culture, patrimoine et associations**. Elle assurera les missions suivantes : valorisation, conservation du patrimoine ; mise en place de manifestations culturelles et artistiques sur le territoire ; gestion de l'attribution des salles communales aux associations ; gestion des subventions attribuées aux associations ; coordination mise en place et décisions relatives aux manifestations des associations.

Michel PERRAUD, 5^{ème} adjoint est délégué aux **travaux et services techniques** et assurera les missions d'en-

retien et maintenance du patrimoine bâti communal, propreté urbaine ; gestion de la voie publique (travaux, éclairage, mobilier urbain, occupation du domaine public...) ; embellissement du territoire communal ; orientations sur la gestion et l'organisation des services techniques municipaux.

Andrée SACCOMANNI, 6^{ème} adjointe, est déléguée aux **affaires sociales et seniors**. Elle assurera les relations entre la ville et le CCAS et les autres institutions pour la mise en œuvre des politiques sociales, la politique en faveur de personnes en difficulté et des personnes âgées et des personnes handicapées ; la représentation de la ville aux commissions d'attribution des logements sociaux ; l'attribution des logements communaux d'urgence.

Julien COTAN, 7^{ème} adjoint est délégué à l'**urbanisme et à la police de l'urbanisme**, assurera l'instruction et à la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols suivantes énoncées au code de l'urbanisme.

Virginie PIOLI, 8^{ème} adjointe est déléguée aux **festivités, manifestations et foires**. Elle assurera l'organisation de manifestations et foires (fête patronale, festivals, fête de la musique...), et le développement de l'évènementiel sur le territoire communal.



Jean-Claude FELIX, Maire de Rocbaron entouré par les adjoints

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Michel ROUDEN
conseiller municipal est délégué aux études, projets et aux énergies renouvelables (grands projets). Il assurera la représentation de la ville pour la mise en œuvre et le suivi des projets relatifs aux énergies renouvelables et les projets des grands travaux portant création de nouveaux bâtiments communaux, le suivi des projets relatifs aux énergies renouvelables, le suivi politique et l'économie des études et projets des grands travaux portant création de nouveaux bâtiments communaux.

Frédéric M'BATI
conseiller municipal est délégué à la sureté et la sécurité sur le territoire, les marchés hebdomadaires et les ERP (mise en œuvre et suivi des dossiers des Etablissements Recevant du Public). Il assurera le suivi des marchés hebdomadaires, des arrêtés règlementant la circulation et le stationnement, dérogation de tonnage, lutte contre le bruit, police municipale, relations Ville/Gendarmerie/Justice, (...), la fourrière animale et la règlementation sur les chiens dangereux, les commissions de sécurité et l'application de la règlementation concernant la sécurité du public, hygiène et salubrité publiques, dépôts et décharges sauvages, police du commerce, occupations du domaine public, police des débits de boissons, prévention de la délinquance, développement de la vidéo protection, et de sa maintenance, dépôts de plainte au nom de la commune.

Sandra IANNETTI
conseillère municipale est déléguée à la démocratie participative (mise en place des conseils de quartier, conseils de seniors, comités de quartiers, participation citoyenne, organisation des commissions municipales et extra-municipales...) et aux relations avec les administrés (mise en place et pilotage du dispositif «Allo, monsieur le Maire»)

Boris AYASSE,
conseiller municipal, est délégué aux grands travaux et l'aménagement communal. Il assurera notamment les missions de coordination et sécurité des chantiers de grands travaux portant sur les bâtiments communaux.

Josselin BERTELLE,
conseiller municipal est délégué aux affaires juridiques et au personnel communal. Il assurera la présidence, l'animation et le suivi des instances paritaires et le suivi du dialogue social, il participera aux procédures de recrutement des agents titulaires et non titulaires, aux décisions en matière de gestion des carrières, au suivi de l'application des principes déontologiques, à la mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences et à l'élaboration des lignes directrices de gestion RH (loi de transformation FP du 6/8/2019), au suivi des contrats des agents non titulaires, à l'organisation du temps de travail des agents et au suivi de l'absentéisme, au suivi de la prévention, de l'hygiène, de la santé et de la sécurité et des conditions de travail, à la mise en œuvre du dialogue social et au suivi du plan de formation et accueil des stagiaires, de l'action sociale en faveur des agents, aux décisions pécuniaires à caractère individuelle et aux relations avec les organismes d'assurance du personnel, les caisses de retraite, les organismes de protection sociale et de prévoyance, aux procédures de discipline et de licenciement des agents, aux décisions de radiation des cadres et au suivi des chartes et règlements internes (...)

Il assurera le suivi et le traitement des affaires juridiques de la commune, (dépôts de plainte), et représentera la commune pour toute affaire juridique la concernant et devant toutes les juridictions y compris les commissions de règlement amiable... ●

Accueil principal Mairie
Lundi, de 13 h 30 à 17 h. Mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Mercredi de 8 h 30 à 12 h. Samedi de 9 h à 12 h.

Contact 04 94 72 84 72
accueil@mairie-rocbaron.fr

Cabinet du Maire
Contact 04 94 72 84 64
cabinet@mairie-rocbaron.fr

État-civil
Contact 04 94 72 84 77
Rendez-vous uniquement le lundi et le vendredi après-midi
etat-civil@mairie-rocbaron.fr

Pôle social - Pôle Elections
Contact 04 94 72 84 82
Du mardi au vendredi de 9 h à 11 h 30
Uniquement sur rendez-vous
social@mairie-rocbaron.fr

Accueil Police
Contact 04 94 72 84 80
police@mairie-rocbaron.fr

Direction Services Techniques
Contact 04 94 37 78 85
technique@mairie-rocbaron.fr

Accueil pôle urbanisme
Uniquement sur rendez-vous
Contact 04 94 72 84 63
urbanisme@mairie-rocbaron.fr

Pôle jeunesse
Contact 04 94 72 89 24
jeunesse@mairie-rocbaron.fr

BIJ Contact 04 94 72 94 66
bij@mairie-rocbaron.fr

Pôle restauration scolaire
Contact 04 94 72 89 76
scolaire@mairie-rocbaron.fr

Périscolaire - ALSH
Contact 06 18 19 00 28

Médiathèque Dr Marc Téli
Contact 04 94 72 84 79
mediatheque@mairie-rocbaron.fr

Pôle gestion des salles
Contact 04 94 72 84 75
gestion-salles@mairie-rocbaron.fr

LE NOUVEAU STATUT DE L'ÉLU LOCAL

DOSSIER

Depuis les lois de décentralisation de 1983, les dernières moutures législatives ont donné un nouvel élan à la prise en compte de la fonction communale. Premier volet de ce dossier.

Dès le XIX^{ème} siècle, des mesures sont prises pour faciliter l'exercice des mandats locaux. Elles cherchent à garantir un égal accès de tous à la fonction. Les plus récentes, énoncées par la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019, répondent à une certaine crise des vocations. Elles visent à rendre le mandat local plus attractif.

Les lois de décentralisation : quel effet pour les élus ?

Les grandes lois de décentralisation des années 1980 accroissent les responsabilités des collectivités territoriales et soulignent la nécessité de mieux compenser les charges liées au mandat.

La loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions annonce un futur statut de l' élu : «Des lois détermineront (...) le mode d'élection et le statut des élus» (art. 1^{er}).

La loi du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux comporte quatre orientations :

- pour favoriser l'accès des salariés des secteurs public et privé aux mandats locaux, elle améliore le régime des autorisations d'absence liées à ceux-ci (octroi du crédit d'heures) et prévoit des garanties pour la carrière ;
- elle reconnaît le droit des élus à la formation et organise les conditions de son application, en particulier pour les salariés ;

- elle revalorise les indemnités de fonction pour les élus municipaux, généralise à toutes les catégories d'élus locaux le principe d'un barème, fixe des plafonds en cas de cumul de mandats et rapproche leur régime fiscal du droit commun ;
- elle étend le droit à la retraite des élus.



De nouveaux droits, des devoirs mieux encadrés

Les élus locaux sont concernés par la loi du 11 octobre 2013, destinée à prévenir les conflits d'intérêts et à garantir la transparence de la vie publique. Ils doivent ainsi fournir à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique une déclaration d'intérêts et une déclaration de situation patrimoniale. La loi du 14 février 2014 interdit le cumul de fonctions exécutives locales avec un mandat de député ou de sénateur.

La loi du 31 mars 2015 vise à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, notamment dans les petites communes et pour les élus salariés. Elle crée une charte de l' élu local fixant les principes déontologiques à respecter dans l'exercice de ces fonctions (voir encadré).

Lors de la première réunion du conseil municipal le chef de l'exécutif de la collectivité lit la charte et en remet une copie à chaque participant.

La loi du 31 mars 2015 fixe un barème des indemnités de fonction

Afin de protéger les élus salariés, la loi :

- élargit à de nouveaux bénéficiaires le droit au congé électif et la suspension du contrat de travail pour l'exercice d'un mandat local ;
- accorde le statut de salarié protégé aux élus locaux qui ont la possibilité de suspendre leur activité professionnelle mais choisissent de la conserver pendant leur mandat ;
- étend à deux mandats successifs le droit à réintégration des élus dans leur entreprise lorsqu'ils cessent leur mandat. Ils peuvent aussi bénéficier d'une formation professionnelle et d'un bilan de compétences, et engager une validation des acquis de l'expérience professionnelle en vue d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel. L'ensemble des expériences acquises dans tous les mandats et fonctions électives locales est pris en compte.



En sa qualité de doyen de l'assemblée, il est revenu à Michel ROUDEN d'installer le premier magistrat dans ses fonctions.

La loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 renforce le statut de l'élu local. Voici les principales dispositions pour mieux comprendre le contexte d'exercice de ses missions

Valoriser et promouvoir l'engagement politique local

Un pas de plus vers un statut de l'élu local : la loi du 27 décembre 2019 consolide les pouvoirs du maire, mais clarifie et facilite aussi les conditions d'exercice de son mandat. Elle porte principalement sur les communes en particulier les petites. La loi renforce le rôle des communes et des maires dans les intercommunalités et elle les associe davantage à la gouvernance de celui-ci et simplifie leurs relations.

Pour cela, elle crée :

- un **pacte de gouvernance** règle les relations entre une intercommunalité et ses communes membres. Pas obligatoire, son principe doit faire l'objet d'un débat au début de la mandature. Il peut prévoir les conditions dans lesquelles l'EPCI confie la gestion de certains équipements ou services à une commune membre ou délègue à un maire l'engagement de dépenses d'entretien courant ;
- une **conférence des maires** : obligatoire, elle réunit les maires des communes sous l'autorité du président de l'EPCI. Elle se tient à la demande de celui-ci ou d'un tiers des maires sur un ordre du jour déterminé, au maximum quatre fois par an ;
- un **pacte des compétences** définissant les compétences de l'intercommunalité. Les prérogatives de police du maire, notamment sur les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles menaçant ruine, sont consolidées. Il a désormais les moyens de sanctionner des infractions simples. Il peut, par exemple, fermer un ERP qui ne respecte pas la réglementation et assortir l'arrêt de fermeture d'une astreinte financière.

Le maire voit également son quotidien simplifié.

Des dispositions favorisent le rapprochement entre collectivités territoriales : par exemple, les conditions dans lesquelles des conventions de prestation de services peuvent être conclues entre des communes n'appartenant pas au même EPCI sont assouplies.

D'autres mesures fluidifient les relations entre l'État et les collectivités.

La loi reconnaît et accroît les droits des élus pour leur permettre de mieux concilier mandat avec vie professionnelle et personnelle.

Elle prévoit :

- la généralisation à toutes les communes du congé électif de 10 jours dont bénéficient les candidats aux élections municipales pour leur campagne ;
- une augmentation du crédit d'heures trimestriel pour les élus salariés ;
- l'extension à tous les adjoints au maire du droit à la suspension du contrat de travail ainsi qu'à une formation professionnelle et à un bilan de compétences à l'expiration de leur mandat ;
- pour tous les conseillers municipaux, la prise en charge par la commune des frais de garde d'enfant ou d'assistance aux personnes âgées ou handicapées engendrés par les réunions obligatoires. Dans les communes de moins de 3500 habitants, le remboursement est compensé par l'État ;
- une protection fonctionnelle destinée à aider les maires et leurs adjoints à faire face aux violences et mises en cause dont ils font l'objet.
- une meilleure formation de tous les élus locaux dès la 1^{ère} année de leur premier mandat, même dans les plus petites communes.



Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Source : CGCT, article L.1111-1-1

INTERCOMMUNALITE

L'agglomération au coeur de la coopération intercommunale

Une commune s'administre librement dans un cadre strictement défini par les textes. Elle exerce ses compétences seule ou recourt à des regroupements de communes pour harmoniser les actions sur son territoire ou gérer une compétence par un syndicat intercommunal pour mutualiser les ressources.

Les communes en se regroupant se mettent d'accord pour agir ensemble dans un périmètre donné. On trouve plusieurs types d'organisation :

- celles déterminées en fonction du nombre d'habitants ou du cadre de gestion souhaité : communautés de communes, communautés d'agglomérations, communes nouvelles, métropoles, pays... avec des critères d'exercices de compétences prévus par la loi.
- celles déterminées en fonction de l'exercice de compétence(s) précise(s) à travers des syndicats intercommunaux, le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique), le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) ou le Syndicat Mixte (par mixte on entend des partenaires mêlant plusieurs types de collectivités et des établissements publics administratifs).



28 communes composent la CAPV. Elle siège à Brignoles. L'agglomération exerce des compétences propres définies par la loi. (CAPV créée en 2017 par arrêté préfectoral).

Les compétences de l'Agglomération sont nombreuses : Elles concernent les transports et la mobilité, le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'aménagement numérique, la petite enfance, l'habitat, la politique de la ville, la solidarité, l'éducation artistique, la culture, le traitement des déchets, l'environnement ou l'agriculture. D'autres vont se rajouter d'ici fin 2020.

Ce qui signifie que la commune n'a pas la compétence de ces sujets, même si elle peut être partenaire de projets sur son territoire.

La Commune de Rocbaron est représentée par deux conseillers communautaires au sein de l'Agglomération de la Provence Verte, le Maire, **Jean-Claude FÉLIX** et **Cécile LAYOLO**, deuxième adjointe (parité parfaite exigée).



ACTUALITÉ

Didier BREMOND a été élu ce vendredi 11 juillet 2020, président de l'Agglomération Provence Verte, obtenant 51 voix sur 52 suffrages.

Le conseil communautaire d'installation qui compte 52 conseillers, a également permis d'élire 15 maires aux postes de vice-présidents.

● 1^{er} vice-président :

Gérard FABRE - Maire de Garéoult.

● 2^{ème} vice-président :

Alain DECANIS - Maire de Saint Maximin la Sainte Baume.

● 3^{ème} vice-président :

Jean Claude FÉLIX - Maire de Rocbaron.

● 4^{ème} vice-président :

Romain DEBRAY - Maire d'Entrecasteaux.

● 5^{ème} vice-président :

André GUIOL - Maire de Néoules.

● 6^{ème} vice-président :

Sébastien BOURLIN - Maire de Pourrières.

● 7^{ème} vice-président :

Jean-Michel CONSTANS - Maire de Tourves.

● 8^{ème} vice-président :

Jérémy GIULIANO - Maire de le Val.

● 9^{ème} vice-président :

Franck PERO - Maire de Bras.

● 10^{ème} vice-président :

Jean Pierre VERAN - Maire de Cotignac.

● 11^{ème} vice-président :

Jean-Martin Guisiano - Maire de Méounes-les-Montrieux.

● 12^{ème} vice-président :

Olivier ARTUPHEL - Maire de Nans Les Pins.

● 13^{ème} vice-président :

Serge LOUDES - Maire de Châteauvert.

● 14^{ème} vice-président :

Éric AUDIBERT - Maire de Montfort-sur-Argens.

● 15^{ème} vice-président :

Jacques PAUL - Maire de La Celle.



Didier BREMOND, Président de l'Agglomération de la Provence Verte entouré par les nouveaux conseillers communautaires des 28 communes membres

La gestion des compétences par les syndicats intercommunaux

L'agglomération exerce des compétences dans des domaines prévues par la loi mais peut en demander la gestion par des structures rattachées. Les communes, sur d'autres compétences non exercées par la CAPV, ont également la possibilité d'adhérer à des syndicats.

L'agglomération exerce aussi des compétences par le biais de structures rattachées :

Le SIVED NG (Syndicat Intercommunal de Valorisation et d'Élimination des Déchets) est en charge de la gestion et le traitement des déchets ménagers et autres actions de prévention, de tri, d'équipements, d'outils pédagogiques...



Le SMPVV (Syndicat Mixte Provence Verte Verdon)

A l'origine syndicat d'études, il est chargé d'élaborer les documents d'urbanisme tels le SCOT et les dossiers liés aux différents schémas territoriaux, en charge du Pays d'Art et d'Histoire...



Etablissement Public Industriel et Commercial Provence Verte Verdon

En charge de la promotion touristique et de la commercialisation de certains produits touristiques sur un territoire qui s'étend au-delà du périmètre de l'Agglomération, incluant récemment le Verdon.



PIDAF (gestion des forêts sur le Pays Brignolais)

La commune de Rocbaron participe à d'autres syndicats sur le territoire dont les compétences ne sont pas données à l'Agglomération de la Provence Verte (à date).

Le Sivu d'assainissement **Rocbaron-Forcalqueiret** gère les questions d'assainissement et réalise les équipements en lien (station d'épuration, serre solaire...) pour le compte des communes de Rocbaron et de Forcalqueiret.

Ce syndicat disparaîtra avec le transfert de la compétence «assainissement» à la CAPV d'ici fin 2020.

Syndicat Intercommunal des Chemins et Cours d'Eau du Canton de la Roquebrussanne (SICCE)

Ce syndicat a en charge les gros travaux de voirie et d'entretien sur l'ensemble des chemins communaux des collectivités adhérentes (correspondant à l'ancien canton de La Roquebrussanne). Le siège est à Garéoult.

Le Sivu des **Espaces Naturels du Massif de la Loubé** est en charge de la gestion des espaces boisés sur les communes adhérentes et soutient parfois les communes pour leurs travaux de débroussaillage et d'élagage. Il prend en compte des actions de réinsertion et de formation. Son siège est à Garéoult.

Ces syndicats sont inscrits dans un **Schéma Départemental de Coopération Intercommunal** défini par le Préfet. L'Etat prévoit la suppression de certains syndicats à terme.

Les intercommunalités au-delà de la Provence Verte

La commune adhère aussi à des structures qui dépassent le périmètre de la Provence Verte, sur des sujets précis.

SYMIELECVAR (Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var)



Ce syndicat est né de la volonté de regroupement de communes du Var sous l'égide de l'Association des Maires du Var, pour permettre une organisation et une gestion efficace de la distribution publique de l'énergie électrique. Il regroupe 140 communes. Interlocuteur privilégié des communes pour toutes questions touchant au domaine de l'énergie électrique et autorité de contrôle de la mission de service public assuré par le concessionnaire ENEDIS, il contribue à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, en assurant des programmations annuelles de travaux de dissimulation des lignes électriques aériennes qui polluent le paysage visuel de nos villages. Chutes de tension, coupures intempestives, problèmes dans la réalisation de travaux, délais d'attente trop importants, etc, le SYMIELECVAR est missionné pour s'assurer que les missions dévolues à l'exploitant (ENEDIS) sont réalisées correctement.

L'Association des Communes

Forestières du Var conseille, forme et informe les élus sur tous les sujets liés à la forêt et l'environnement. Elle a un rôle de représentation des collectivités et fait émerger des projets de développement durable des territoires forestiers. Elle s'engage à défendre et à accompagner les communes pour la protection et la mise en valeur du patrimoine forestier.

Le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA), situé à Draguignan, exerce les compétences Entretien, gestion, aménagement des cours d'eau et prévention des inondations dans le bassin de l'Argens et des bassins versants, Nartuby, Issole et Caramy, « GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) et « PPRI » (plan de prévention des risques d'inondation). ●



s'engage dans la rénovation de l'habitat vous accompagne dans votre projet d'amélioration et de valorisation de votre logement.

- Programme applicable sur les 28 communes,
- Subventions de 60% à 85% du montant des travaux (sous conditions),
- Fiscalité avantageuse.

Plus d'informations au 04 94 22 65 85 et par mail auprès de accueil.var@solih.a.fr



Frédéric MBATI
Conseiller municipal
délégué aux marchés
hebdomadaires



LE MARCHÉ LOCAL DE PRODUCTEURS LE JEUDI MATIN

Le marché est revenu s'installer sur la place de la Mairie.
Une initiative de la Municipalité qui complète l'offre du marché dominical de l'espace commercial de Fray Redon et répond à une demande des habitants du centre village.



Les oeufs bio de Barthélémy AUGER



Bruno MALVAL ItalVar Pasta



La boulangerie O'Quatre Trésors



Les ruchers d'Estelle



Le primeur Michael GUEBEY-VELLA



Olivette 83 avec Alexandre AUBERT



Le domaine de la Pessegrière



La chèvrerie de Rocbaron



Les fraises de Brignoles

L'initiative a pour but de valoriser les producteurs locaux en les associant à d'autres commerçants non sédentaires exclusivement dans l'alimentaire. L'expérience a pris forme depuis la crise du Covid 19, lorsque les consommateurs se sont tournés vers les circuits courts pour leurs achats.

Les critères ont été définis en tenant compte de la proximité et du produit. Les commerçants s'inscrivent dans un rayon maximum de 30 kilomètres autour de Rocbaron, produisent et/ou transforment des productions locales.

En attendant que le marché prenne de l'ampleur, un seul commerçant est sélectionné par produits afin de s'ancrer localement. Un rôtisseur local serait le bienvenu, un boucher itinérant également. Il est très compliqué d'attirer certains commerçants. Les chambres et syndicats de professionnels agricoles ont été contactés sans succès pour l'instant. Le bouche à oreille fonctionne à plein !

Marché du jeudi Place de la Mairie 8 h à 13 h. Contact 04 94 72 84 72





ECHOS DE L'ÉCO



Olivier ROSNOBLET
Conseiller municipal
chargé de l'économie



En août*, ces commerçants seront présents au marché local :

Barthélémy AUGER
(oeufs de cailles, cannes et volailles)
Geneviève FRANÇOIS
(la chèvrerie de Rocbaron)
Michael GUEBEY-VELLA
(fruits et légumes)

Bruno MALVAL ItalVarPasta (pâtes fraîches, fromages...)
Charles TRABAUD (légumes secs),
Marianne et Didier GRASSO (les vins de la Pesseguière)
Alexandre AUBERT (Salaisons, olives et tapenades)

Estelle MAURIN (miel les ruchers d'Estelle) sera absente le 13 août.

Christian, Elodie LOPEZ (boulangerie O'Quatre Trésors) seront présents reviennent à partir du 13 août.

Marjorie FRÉDÉRIC (les fraises de Brignoles) devrait venir à partir du jeudi 20 août*.

A noter, **Barthélémy AUGER** proposera à partir du 6 août des chardons séchés pour vos bouquets et décorations et **Michael GUEBEY-VELLA** des figes de Solliès à partir du 13 août.

*Ces dates vous sont données au 1^{er} août, elles sont susceptibles d'être modifiées en fonction du niveau des productions



LÉGUMES SECS, TRÉSOR DE VITALITÉ

Les légumes secs ont une valeur nutritive importante. Ils permettent d'accompagner vos viandes mais pas seulement. Ils apportent une bonne partie des glucides et protéines que notre corps réclame au quotidien.

Les légumes secs sont des aliments pratiques : nutritionnellement bons, ils sont économiques et faciles à conserver. Voici un site qui vous dira tout sur leurs qualités : <http://www.legume-sec.com/qualites-nutritionnelles/>



Les légumes secs en culture biologique de Charles Trabaud, un bienfait quotidien

Du nouveau au salon «Les Anges Beauté» à la ZAC Fray Redon. Durant 14 belles années, Elisabeth a su prendre soin de sa clientèle avec gentillesse et professionnalisme. Elle a cédé sa place à Stéphanie, qui a le plaisir d'être votre nouvelle esthéticienne depuis début juillet. « Les Anges Beauté » vous propose de nouvelles prestations et de nouveaux produits ainsi que de nouveaux horaires : du lundi au samedi de 9 h à 18 h 30 avec ou sans rendez-vous.

Pour la sécurité de tous, les consignes sanitaires restent en place, le masque reste obligatoire. Vous pouvez contacter directement Stéphanie au **04 94 78 46 94** ou via la page facebook du salon : « Lesangesbeauté ». Un site internet est en cours de réalisation. ●



«l'Etna», une nouvelle Pizzeria à l'espace commercial Fray Redon. Pizzas au feu de bois à emporter ou à livrer (sur Rocbaron Garéout, Forcalqueiret). Renseignements au **06 70 39 51 12.** ●

Les Jardins de Loulou propose ses services pour élagage, débroussaillage, taille des arbres, entretien et petits maçonnerie d'aménagement, micro-terrassment de jardin, mais également travaux forestiers, vente de bois de chauffage, broyage de végétaux avec ou sans évacuation à la demande.

Renseignements Technic Piscine et Jardins de Loulou au **06 13 94 13 77, 06 46 02 33 86, 04 94 04 31 58.** ●

Le Domaine de Cambaret propose une **dégustation gratuite le 8 août 2020 de vins et produits faits maison à sa boutique de Rocbaron espace commercial du Fray Redon** (à côté de Cannelle Orange) **Contact : 04 94 04 66 30 et 06 76 26 20 76**

Boutique ouverte du mardi au dimanche matin de 9 h 30 - 12 h 30 et 15 h - 19 h

Site : www.lesdelicesdememelolle.fr

et page Facebook

Domaine de Cambaret & Les Délices de Mémé Lollé.



Pour vos informations économiques

adresser un mail à deveco@mairie-rocbaron.fr ●

LIBRE EXPRESSION

Groupe de la majorité municipale



TRIBUNE

Chères Rocbaronnaises, chers Rocbaronnais,
C'est avec un immense plaisir que nous prenons part pour la première fois à cette tribune.

Le temps de la campagne est maintenant terminée et chacun durant celle-ci a pu y exprimer ses projets et ambitions pour Rocbaron.

Durant cette campagne, nous avons privilégié le débat d'idées et le respect des personnes particulièrement vis à vis de nos opposants.

Nous souhaitons souligner ici le travail accompli par les agents de la commune et les colistiers de chaque équipe permettant ainsi d'organiser ce scrutin dans les conditions les plus favorables possibles au vue de la crise sanitaire actuelle.

Les suffrages ont rendu leurs verdicts et votre choix s'est porté sur « une équipe, une passion, Rocbaron ».

Ce choix nous honore et nous place face à nos responsabilités. Vous nous avez placé en tête avec 22 élus de la majorité face à 4 + 3 élus de l'opposition; nous vous en remercions.

Vous avez accordé votre confiance à une équipe aguerrie au fonctionnement de la collectivité mais aussi renouvelée combinant expérience, compétence, dynamisme.

Cette confiance s'inscrit dans la continuité mais aussi dans la transmission.

Transmission déjà amorcée par la nouvelle organisation mise en place avec 8 adjoints et 5 conseillers délégués qui accompagnent cette nouvelle équipe municipale dans la gestion de la vie communale dans le respect de l'enveloppe budgétaire.

Nous vous ferons part de l'avancée de nos travaux, chaque mois dans cette tribune conformément aux engagements que nous avons pris et pour lesquels vous nous avez élus car il n'y a rien de pire dans la vie démocratique que d'être déçus par ceux que nous avons choisis.

Nous serons à l'écoute de toutes et de tous durant cette mandature.

Le débat démocratique nous paraît essentiel et continuera de nous animer ; nous souhaitons qu'il en soit dorénavant ainsi pour toutes et tous.

Vous pouvez nous contacter par courriel :
groupeuneequipeunepassionroccaron@mairie-roccaron.fr

et consulter sur les réseaux sociaux
Site : <http://equipeunepassionroccaron.fr>

LIBRE EXPRESSION

Groupe d'opposition le bon sens pour Rocbaron



TRIBUNE

Les élections municipales se sont tenues dans un contexte sanitaire à la fois particulier et inédit, dans lequel la très faible participation (42,80 % des électeurs) ne reflète pas l'expression moyenne de Rocbaron. Le nombre de votants est en effet très inférieur à celui des abstentionnistes. 843 électeurs se sont prononcés en faveur de la liste « une équipe – une passion », soit 20,95% des inscrits. 862 électeurs se sont prononcés en faveur des deux autres listes : 457 pour « le bon sens pour Rocbaron » et 405 pour « Rocbaron avec vous », soit 21,43 % des inscrits. **Nous remercions ici les électeurs qui ont choisi le bulletin « le bon sens pour Rocbaron ».**

Lors du conseil municipal du 3 juillet 2020, Madame Jessica HOET s'est exprimée sur l'avenir de ce mandat : «...*Nous entrons dans une nouvelle phase où les Rocbaronnais attendent de ce conseil qu'il gère au mieux les affaires de la commune. C'est dans cet état d'esprit constructif que nous abordons ce mandat avec la volonté de défendre les priorités de notre projet municipal : l'urbanisme, la sécurité, et une meilleure gestion communale...*» Vous pouvez retrouver l'intégralité de son allocution sur notre blog ainsi que sur notre page Facebook.

Nous avons fait savoir qu'il aurait été souhaitable de commencer ce mandat avec la volonté de faire des économies en limitant le nombre d'adjoints à 6 au lieu de 8. Lors du conseil municipal du 10 juillet 2020, ce sont donc 13 conseillers avec indemnités qui ont été désignés par le Maire, nous avons voté « contre », notre proposition de 6 adjoints seulement aurait permis de faire **une économie de 20.536€ par an !**

Les délégations données au Maire sont en augmentation par rapport à 2014 et notamment concernant l'Urbanisme, lui donnant plus de liberté dans ce domaine ! Nous avons déposé le vœu de créer des nouvelles commissions en y intégrant les élus de l'opposition. Notre demande n'a pas été rejetée, ni acceptée pour le moment... Dans un premier temps, le Maire nous a proposé la mise en place d'un groupe de travail pour travailler sur le PLU, Monsieur Jacques Silvestre nous y représentera.

Notre rôle d'élus de l'opposition est de défendre des valeurs qui nous sont chères, partagées par une grande partie des administrés de Rocbaron, sans s'opposer systématiquement et tout remettre en cause par principe.

Nous siégerons également dans toutes les commissions obligatoires (Impôts, Marchés Publics, CCAS etc.) Aujourd'hui plus que jamais nous serons vigilants à ce que les actions, les projets proposés à Rocbaron soient en accord avec les valeurs que nous partageons avec les Rocbaronnais.

Nous serons particulièrement attentifs à la pertinence et à la cohérence des actions et projets qui seront présentés. N'hésitez pas à faire appel à nous !

Vos quatre élus « le bon sens pour Rocbaron »

Blog : <http://lbspr.canalblog.com>
Facebook : [facebook.com/lebonsenspourroccaron/](https://www.facebook.com/lebonsenspourroccaron/)
Courriel : groupelebonsenspourroccaron@mairie-roccaron.fr

LIBRE EXPRESSION

**Groupe d'opposition
Rocbaron avec vous**



TRIBUNE

L'ensemble de la liste « Rocbaron avec Vous » remercie chaleureusement les électrices et les électeurs qui ont porté leur suffrage au projet ambitieux et équilibré que nous présentons.

Tout au long de la mandature 2020-2026, nous continuerons à défendre notre programme et nos idées en matière de : transition écologique, d'environnement, d'éducation, de jeunesse, de sécurité routière, d'urbanisme, d'équipements, d'infrastructures, de culture, de vie associative.

Nos premières interventions ont porté sur :

- l'urgente nécessité de réviser le Plan Local d'Urbanisme (en révision depuis 2015 !) et de le mettre en conformité pour la période 2020-2040 avec le schéma de cohérence Provence Verte Verdon ;
- l'abaissement de la vitesse sur les routes départementales qui traversent notre commune ;
- le suivi de la rentrée scolaire dans nos écoles en septembre 2020 ;
- l'absence de commémoration dans notre commune de la Fête Nationale alors que celle-ci a eu lieu par exemple à Toulon.

Lors des prochains conseils municipaux, nous demanderons à ce que se concrétise l'aménagement du trottoir de la RD 81 reliant le centre du village à l'espace commercial du Fray Redon avec bande cyclable et cheminement piétonnier pour des travaux qui ont débuté en 2008 !

Dans l'attente des mesures gouvernementales relatives à l'emploi des jeunes, nous défendons la mise en œuvre d'un plan complémentaire pour qu'aucun d'entre eux de 16 à 25 ans ne soit sans activité (études, emploi, formation,...).

Nous serons très attentifs à ce que la question de la démocratie participative ne soit pas rangée au fond d'un tiroir. Le pouvoir d'agir et de participer des habitants ne peut être limité à la période électorale d'autant plus lorsqu'aucune liste n'a dépassé la barre symbolique des 50%.

Nous suivrons de près la préparation de la rentrée scolaire en matière d'accueil des élèves. Nos prévisions d'augmentation de la population scolaire de nos écoles s'avèrent exactes car nous passons de 617 élèves à la rentrée 2019 à 650 à la rentrée 2020. Nous veillerons à ce que les transports, la restauration scolaire, et l'accueil périscolaire bénéficient à tous sans exception. Nous pensons toujours qu'un second groupe scolaire est nécessaire.

Vos élus de l'opposition toujours vigilants.

Contacts : grouperocbaronavecvous@orange.fr

Tél : 07 69 26 61 39



Dominique
QUINCHON



Sophie
AMICE



Robert
ALBERGUCCI

AGENDA COMMUNAL

Dans le contexte complexe de la crise sanitaire et des risques qui continuent à peser sur l'organisation d'événements communaux, nous vous informons des dates prévisionnelles, sous réserve donc de changement et/ou d'annulation. Vous pouvez consulter l'agenda sur le site communal et notre page Facebook.

21/8 Spectacle Provok, 21 h.
Place du Souvenir Français

22/8 Panach Cabaret, 21 h.
Place du Souvenir Français

5/9 Forum des Associations, 8 h 30.
Lieu à déterminer

12/9 Fête de la Bière, horaire à définir.
Domaine de la Verrerie
Programme sur la page Facebook



Les associations se sont retrouvées à la Bergerie pour évoquer le forum du 5 septembre

Site officiel de Rocbaron
<http://www.mairie-rocbaron.fr>



<https://www.facebook.com/rocbaronofficiel>

«Vivre à Rocbaron» Bulletin municipal édité par la Mairie de Rocbaron • Août 2020 •

Directeur de la publication :

Jean-Claude Félix, Maire de Rocbaron ;

Rédacteur en chef et directeur de la communication :
Olivier GUIEN.

Rédaction, conception, infographie, photographies :
Olivier GUIEN, Mathilde SERRA.

Direction de la communication Tél. **04 94 72 84 64**

Courriel : communication@mairie-rocbaron.fr •

Impression : IAPCA RICCOBONNO - Le Muy (83)

04 98 11 49 16 - Tirage : 2400 exemplaires •

Distribution : Ali Dekhili - Tél. **06 84 99 23 45** •

Crédit photos Direction de la communication.

Ont participé à l'élaboration de «Vivre à Rocbaron», les élus, les directions et pôles communaux, les associations.

Eric PACHET, professeur de l'école de musique de Rocbaron est décédé

L'école de musique de Rocbaron est en deuil. Son professeur de piano et de flûte s'est éteint brutalement à l'âge de 62 ans. Retour sur le parcours d'un passionné

Né en 1958 à Versailles, Eric Pachet reçoit dès son plus jeune âge, une formation musicale complète au Conservatoire national de musique de sa ville natale, de 1969 à 1975.

Au cours de ces études musicales, il suit une formation de flûtiste pour atteindre les niveaux de «classe de perfectionnement» pour la flûte et de «classe de musique de chambre» pour le piano.

Son sens du contact et de la psychologie des élèves en fait très rapidement un accompagnateur apprécié et demandé. Dans cet exercice, ses qualités pédagogiques et sa précoce maturité artistique lui valent alors plusieurs citations aux médailles d'accompagnateur en «formation sonate» et en «formation trio».

Primé à de nombreuses reprises

Au cours de cette première période parisienne, approfondissant ses études de piano et de flûte, il remporte le Prix d'honneur de flûte traversière de Versailles en 1975, en présence de son professeur Roger Bourdin, célèbre flûtiste-concertiste.

Sa virtuosité à la flûte traversière lui ouvre les portes de l'Ecole Normale de Musique de Paris où ses années de perfectionnement, sous la direction exigeante de Maître Fernand Caratgé, sont sanctionnées par la licence de concert au rang de «Premier nommé», décernée en 1976.

Pendant cette même période, il travaille le piano en cours particuliers auprès de Stéphane Taniel, professeur de l'Ecole Normale de Musique de Paris. En 1977, il prend part au récital de flûte et piano, donné en salle Cortot à Paris, en y jouant des œuvres de Bach, Fauré, Poulenc et Prokofieff.

En 1989, il participe au récital de flûte et piano du festival international de Lodève (Montpellier) dans la cathédrale Saint Fulcran.



Au sein de l'Orchestre National de l'ORTF à Paris, à l'occasion d'un concert sous la direction de Lorin Maazel, il joue en 1989 la « Cinquième symphonie » de Beethoven. Il est appelé à remplacer au pied levé en 1992 une accompagnatrice pour le récital de chants lyriques d'Agnès Krespi, au Grand Carbet à Fort-de-France.

En 1992, il est appelé comme soliste au grand concert de musique classique donné en l'église de Montfort l'Amaury en faveur des œuvres humanitaires de Mère Theresa. Il y joue, au piano, plusieurs sonates de Mozart et la sonate en si-mineur de Franz Liszt, et à la flûte, Bach et Vivaldi.

Une carrière au Sud

Sa seconde période professionnelle est provençale et débute en accompagnant notamment la soprano Agnès Bastian en 1993, lors d'une soirée du Rotary Club de Toulon pour un mémorable récital de chants lyriques organisé au bénéfice d'une action humanitaire. A compter de 1993, il est nommé professeur de flûte et de piano à l'école de musique de Solliès-Pont et, en 1995, dirige les classes instrumentales à Rocbaron, tout en accompagnant les classes de Catherine Decaen à Hyères et de Giuseppe Bellucci sur Toulon.

Dans le cadre de l'ensemble symphonique d'Hyères, il participe à des concerts dirigés par André Cicoletta auprès de solistes comme Maurice André à la trompette, Patrick Fontanarosa au violon et Désiré N'Kaoua au piano.

Au cours des années 2000, il soutient sans discontinuer des projets musicaux ou vocaux auprès d'associations ou municipalités telles les classes de chants de «La Petite Scala» de La Garde, ou l'«Atelier Vocal Variation» de Brignoles ou encore tout récemment, la chorale «Eclats de voix» de Brignoles...

L'école de musique de Rocbaron, à la base modeste institution musicale en Provence Verte, a progressivement



gagné ses lettres de noblesse pour aujourd'hui bénéficier d'une notoriété solidement reconnue, grâce à son exceptionnel engagement pédagogique mais aussi sa remarquable intelligence d'adaptation artistique.

Ainsi, il fut au cours de sa carrière, parisienne d'abord puis provençale, jamais interrompue et longue de plus de quarante ans, ce flûtiste confirmé et estimé.

Eric Pachet n'aura eu de cesse de soutenir, accompagner ou former de jeunes pianistes, des classes de chants, des chorales, des artistes, amateurs ou confirmés, en associations ou comme solistes, de tous âges, dans leurs projets de concerts, de récitals, ou tout simplement de scène...



En deux mots, un pianiste passionné et passionnant, toujours à l'œuvre... au clavier bien sûr, devant ses partitions évidemment, mais avant tout aux cotés et en appui de tous ces amateurs de musique et de chants, des plus humbles aux plus confirmés...

En bref, un artiste sensible et un émérite compagnon de culture. ●